

Zones blanches : les opérateurs tempêtent contre la loi montagne

Concurrents sur le marché, les opérateurs savent aussi s'unir quand leurs intérêts convergent. Particulièrement quand ils risquent d'être redessinés par des politiques législatives. « [...] Nous sommes très préoccupés par le débat parlementaire sur la couverture numérique du territoire, en particulier l'examen du projet de loi relatif à la montagne », écrivent les patrons d'Orange, Bouygues Telecom et SFR dans une tribune commune publiée dans le *Journal du Dimanche*.

Louable mais contre-productif

Lors de la lecture au Sénat de la « loi montagne », les parlementaires ont introduit, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, un amendement qui incite les opérateurs à mutualiser leurs infrastructures pour optimiser la couverture des zones blanches ou mal desservies par les réseaux mobiles. Une initiative « parfaitement louable » mais qui apparaît, aux yeux des cosignataires, comme « contre-productive ». Avec le risque d'obtenir le résultat inverse de l'effet escompté tant pour les opérateurs que pour le territoire, selon eux.

Car Stéphane Richard (Orange), Olivier Roussat (Bouygues Telecom) et Michel Paulin (SFR) ne craignent rien d'autre qu'une concurrence déloyale. « Loin d'encourager l'investissement et l'amélioration de la couverture, [la mutualisation des équipements] contribuera à bouleverser l'économie de notre secteur, à encourager le comportement de celui ou ceux qui voudraient profiter de la capacité d'investissement des autres et à réduire l'impact positif -y compris pour la couverture des territoires- de la concurrence entre nos entreprises. »

La concurrence déloyale de Free

Autrement dit, ils craignent que Free, non signataire de la lettre ouverte, profite des investissements consentis par les trois opérateurs mobiles historiques pour venir greffer ses équipements sans déboursier un centime sur les pylônes et se permettre alors d'élaborer des offres concurrentielles qui réduiront considérablement les marges des acteurs et, donc, leurs capacités d'investissements. Et de rappeler qu'en 2015, les opérateurs ont englouti près de 8 milliards d'euros dans le déploiement et l'entretien des réseaux.

Alors que la loi a précédemment été adoptée par les députés de l'Assemblée nationale, les trois principaux opérateurs invitent donc le législateur à « réexaminer, à l'occasion de la commission mixte paritaire (qui se tient ce lundi 19 décembre, NDLR), toutes les dispositions adoptées par le Sénat ». Seront-ils entendus ?

Lire également

[France Mobile, un nouvel outil au service de la couverture mobile des territoires](#)

[Couverture des zones rurales : les opérateurs en attente de pylônes publics](#)
[Zones blanches : l'Arcep sanctionne doucement Orange et vertement SFR](#)

crédit photo © cunaplus - shutterstock